

- 88.—*Lettres de change et billets promissoires (Amendement de la loi relative aux) :*
 Reçu et lu, 167. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 172. Rapporté avec amendements, 188. Amendements lus et agréés, 189. Bill lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 189. Agréé par cette Chambre, 197. Sanctionné, 228.
- 89.—*Liste civile (Pour amender l'acte 31 Victoria, ch. 33, concernant la) :*
 Reçu et lu, 215. Lu 2e et 3e fois et passé ; les Communes en sont informées, 215. Sanctionné, 228.
- 90.—*Listes électorales, comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse (Révision des) :*
 Reçu et lu, 168. Lu 2e fois, 177. Considéré en comité général ; rapporté sans amendement ; lu 3e fois et passé ; les Communes en sont informées, 186. Sanctionné, 227.
- 91.—*Loi criminelle (Pour amender la) relativement à la violence, aux menaces et à la molestation :*
 Reçu et lu, 218. Lu 2e et 3e fois et passé ; les Communes en sont informées, 218. Sanctionné, 228.
- 92.—*Mail (Incorporation de la Cie d'impression et de publication du) :*
 Reçu et lu, 100. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 117. Rapporté sans amendement, lu 3e fois et passé ; les Communes en sont informées, 124. Sanctionné, 227.
- 93.—*Marques frauduleusement apposées sur les marchandises (Amendement de la loi relative aux) :*
 Reçu et lu, 156. Lu 2e fois, 169. Renvoyé à un comité général ; ce comité demande permission de siéger de nouveau, 176. Renvoyé de nouveau au comité général, 185-6. Rapporté sans amendement, lu 3e fois et passé ; les Communes en sont informées, 186. Sanctionné, 227.
- 94.—*Martin (Pour faire droit à John Robert) :*
 Présenté par l'hon. M. Campbell et lu, 60. Ordonné que le bill soit lu la 2e fois et que John Robert Martin et Sophia Stinson soient entendus par conseil le 16e jour de mai, 60. Certificat d'avis présenté. Richard Martin assermenté sur la signification des avis à Sophia Stinson. Examen du pétitionnaire sur toute collusion ou connivence suspendu, 88. Motion pour 2e lecture ; division ; bill lu 2e fois ; renvoyé à un comité spécial, 89. Rapport spécial que William Lount, après avoir été dûment notifié, est comparu et a refusé de prêter serment, 96. Rapport spécial que les raisons données par William Lount de ce refus sont insuffisantes ; motion que le dit William Lount soit déclaré coupable d'infraction des privilèges de la Chambre ; elle est agréée. Motion que William Lount soit mis sous la garde du gentilhomme huissier de la verge noire et que le Président émette son mandat ; elle est agréée, 101. Rapport final du bill sans amendement, avec ampliation des procédures dans la cause de Martin vs. Lount devant la cour des Plaid Communs du Haut-Canada et avec l'enquête prise par le comité, 103-114. Impression du rapport, de l'enquête et des documents, ordonnée, 114. Rapport pris en considération, 125-6. Certificat du greffier du Sénat qu'il a reçu le prix de l'impression du nombre voulu d'exemplaires. Pétition de Sophia Martin présentée ; ordonné qu'elle reste sur la table ; motion que le